

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés identifient chaque année des stages pouvant être financés sur les fonds mutualisés de la formation professionnelle, dans le cadre du plan de formation de branche.

# Plan de formation de branche | 2010

## BRANCHE SPECTACLE VIVANT

### > FINANCEMENT

Votre contribution annuelle au titre du plan de formation de branche est mutualisée : chaque entreprise verse sa participation à un fonds commun disponible pour l'ensemble de la profession. C'est ainsi que l'Afdas peut apporter un soutien financier à votre entreprise, **dans la limite d'un plafond annuel** égal au plus grand des deux montants suivants : 130 % de la contribution "Plan de formation de branche" versée par l'entreprise au titre des salaires 2009, ou 1500 euros. Au delà de ce plafond, le financement sera pris en charge sur le budget plan de formation de l'entreprise.

Les formations dont la durée est supérieure à celles indiquées ne seront pas financées sur le plan de formation de la branche mais sur celui de l'entreprise.

COMMUNICATION	DURÉE MAX.	GESTION	DURÉE MAX.
• Booking, promotion, diffusion et vente d'un spectacle	[ 36 heures ]	• Droit des contrats	[ 36 heures ]
• Maîtrise des nouveaux outils de communication, web communication	[ 36 heures ]	• Propriété intellectuelle	[ 36 heures ]
		• Montage de projets internationaux	[ 36 heures ]
PRÉVENTION	DURÉE MAX.	SÉCURITÉ	DURÉE MAX.
• Actualisation des connaissances en prévention des risques	[ 1 jour ]	• CACES	[ 36 heures ]
• Le document unique	[ 36 heures ]	• Sécurité électrique	[ 36 heures ]
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX PRATIQUES :		• Sécurité du travail en hauteur	[ 1 à 3 jours ]
Techniques	[ 1 à 2 jours ]	• Sécurité des artifices pyrotechniques d'intérieur	[ 3 jours ]
• Gestes et postures, utilisation des produits dangereux		• Sécurité pour l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle (organismes agréés par le ministère de la culture)	[ 36 heures ]
Artistiques	[ 1 à 2 jours ]	• SSIAP et recyclages	[ durée conforme à la réglementation ]
• Techniques Alexander, Feldenkrais, Pilates, Body-mind centering			
ARTISTIQUES	DURÉE MAX.	TECHNIQUES DU SPECTACLE	DURÉE MAX.
• Pratique instrumentale ou vocale, Masterclass	[ 36 heures ]	• Autocad / WYSIWYG	[70 heures ]
• Actions éducatives et pédagogiques	[ 1 à 2 jours ]	• Accroche et levage	[70 heures ]
		• Monteur en échafaudage ou tribune	[5 jours ]
		• Moyens vidéo au service du spectacle	[5 jours ]

Tous stages retenus dans le plan de formation des intermittents techniciens du spectacle >>> [www.afdas.com/intermittents](http://www.afdas.com/intermittents), rubrique «trouver un stage», dont la durée n'excède pas 70 heures

### > BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AFDAS

1. Utilisez le formulaire «Demande de prise en charge»  
 >| Téléchargeable sur [www.afdas.com](http://www.afdas.com) rubrique « documents utiles ») ou sur demande de votre conseiller Afdas.

2. Retournez à l'Afdas :  
 >| le formulaire complété et signé, le devis de l'organisme de formation, accepté et signé, le programme du stage.